

## Règlement intérieur Laquais Drivers Club

MAJ du 15/01/2025

### ARTICLE 1 : DÉFINITION

Le Circuit du Laquais SAS, sis 931 route du Bailly, 38260 CHAMPIER, SIRET : 38485432900016; crée à partir du mois de septembre 2023, un club dédié aux particuliers souhaitant évoluer sur la piste automobile du Laquais, Le Laquais Drivers Club (LDC).

Ce dernier évoluera au sein de la structure du Circuit du Laquais et ne fera pas l'objet d'une entité juridique à part entière.

### Pourquoi le Laquais Drivers Club ?

Depuis plusieurs années, les exploitants de circuit automobile constatent une nette augmentation des demandes de journées « trackdays », aussi bien sur l'Hexagone qu'en Europe. Les circuits restent les seuls lieux pour exprimer librement notre désir de vitesse. Comme les autres, le Circuit du Laquais a vu croître cette demande ainsi que, malheureusement, le nombre de sorties de piste à grande vitesse, raison principale de l'arrêt des journées OPEN le 14 Septembre 2022.

Nous estimons que les risques inhérents à la pratique de ce sport doivent être limités afin de réduire l'exposition des membres à un éventuel accident. Le tracé technique du Circuit du Laquais nécessite, comme toute piste homologuée FFSA 1ère catégorie (+200 km/h), un bon niveau de compétence, avec une formation acquise ou à acquérir avant de vouloir être performant sur le grand tracé de 3km100.

Or à ce jour, les voitures sportives de route sont de plus en plus lourdes, rapides, assistées et imposent de moins en moins de dextérité de la part du conducteur « pilote occasionnel ». Il devient difficile de sentir la limite à ne pas dépasser tant ces autos modernes peuvent donner l'illusion que rien ne peut arriver et que notre capacité à maîtriser la perte de contrôle à haute vitesse est acquise... Il devient indispensable d'avoir une bonne compréhension de la gestion des aides électroniques et ce n'est pas chose facile.

« Cet esprit d'humilité, cette curiosité d'apprendre à se perfectionner, l'acceptation des conseils des moniteurs professionnels diplômés présents et disponibles sur les journées Club LDC, doivent être les valeurs communes auxquelles adhèrent les membres du club. Nous ferons ensemble tout notre



possible, dirigeants et adhérents, pour garantir à chacun le plaisir de rouler dans le respect les uns des autres en optimisant la sécurité. L'esprit sportif et la convivialité seront nos valeurs. »

## ARTICLES 2 : LES AVANTAGES DU LAQUAIS DRIVERS CLUB

- Obtention d'une carte de membre nominative (pilote-voiture)
- Accès aux dates « Journées Club » ouvertes aux inscriptions.
- La présence d'un moniteur diplômé BPJEPS pour dispenser des conseils techniques et vous accompagner au besoin sur quelques tours.
- Briefing et présentation des consignes de sécurité.
- Reconnaissance de la piste en introduction de chaque demi-journée.
- L'encadrement, pour le bon déroulement des séries, par ou plusieurs moniteurs diplômés BPJEPS selon l'affluence. (Surveillance de piste).
- La mise à disposition d'un compresseur dans les stands pour réaliser la pression de vos pneus.
- Possibilité de participer à un relais FUN CUP au Circuit du Laquais avec un tarif préférentiel : 10% de remise sur votre participation individuelle à un RELAIS FUN CUP. Offre valable une fois et non cumulable avec les promotions en cours.
- Une réduction de 10% sur l'ensemble des prestations achetées au Circuit du Laquais (hors promotions en cours et droits de piste supplémentaires).

## ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS ET ADHESIONS

Le Circuit du Laquais gère les candidatures et les adhésions de ses membres. Il est responsable de ses tarifs et de l'encaissement des packs d'adhésion.

## COMMENT DEVENIR MEMBRE DU LAQUAIS DRIVERS CLUB ?

- Compléter le formulaire de candidature en ligne avec les informations requises : coordonnées, Marque et modèle de voiture, année de mise en circulation, N° de permis et d'immatriculation, ...
- Avoir un véhicule qui répond en tout point aux normes de bruit du Circuit du Laquais.
- Avoir une assurance annuelle couvrant les dommages matériels occasionnés aux infrastructures du circuit (en + de la RC – environ 190€/ an) : [cliquez ici](#)
- Obtenir l'agrément du comité de direction du Laquais Drivers Club qui vous retournera, en cas d'avis favorable, un mail pour valider votre cotisation en ligne.
- Accepter le présent règlement intérieur.



**LES PACKS DISPONIBLES** **Pack STARTER :**

- 1 coaching pilotage + 1 demi-journée
- Tarif : 400€ au lieu de 429€

 **Pack SILVER :**

- 1 coaching pilotage + 2 demi-journées
- Tarif : 550€ au lieu de 579€

 **Pack GOLD :**

- 1 coaching pilotage + 3 demi-journées
- Tarif : 700€ au lieu de 729€

*L'ensemble des prestations du pack doivent être réalisées sur une période de 1 an à compter de la date d'adhésion*

**AUTRE OPTION DE SOUSCRIPTION :**

Une demande d'adhésion peut être réalisée à l'issue d'un « Coaching Pilotage » sous réserve de respecter les conditions précédemment citées (réalisation du coaching sous un délai maximal de 24 mois). Le futur adhérent sera alors dispensé de réaliser à nouveau un « Coaching Pilotage ».

**CONDITIONS PARTICULIERES**

**« Le coaching pilotage » est une étape obligatoire pour intégrer le Laquais Drivers Club.**

Un membre peut acquérir un ou plusieurs droits de piste supplémentaires si le crédit de son pack est épuisé :

½ journée supplémentaire : 150€ TTC	Journée supplémentaire : 250€ TTC
-------------------------------------	-----------------------------------

Les postulants au Laquais Drivers Club devront soumettre leur demande d'adhésion en remplissant le formulaire du Laquais Drivers Club (Lien ci-dessous) :

<https://piste.circuitdulaquais.com/laquais-drivers-club>



Les demandes seront étudiées par le comité de direction du Circuit du Laquais qui transmettra sa décision dans les plus brefs délais. En cas d'avis favorable, les postulants devront souscrire à un pack d'adhésion en suivant un lien internet fourni dans le mail de réponse.

Le comité de direction se réserve le droit de ne pas accepter une demande d'adhésion qui ne répondrait pas aux critères du LDC à savoir :

- La marque et le modèle de véhicule personnel du postulant.
- Les éventuelles modifications effectuées sur le dit « véhicule » : admission, échappement, carrosserie, ...
- L'éventuel refus de participer à un coaching pilotage avec son véhicule personnel sur soumission du comité de direction.
- La non souscription de l'assurance « dommages matériels » obligatoire couvrant les éventuelles dégradations matérielles, en cas de sortie de piste, commises aux infrastructures du Circuit du Laquais.

L'adhésion au Laquais Drivers Club entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.

- L'adhésion est effective dès l'achat d'un pack et du respect de l'ensemble des critères cités dans le paragraphe « **Comment devenir membre du Laquais Driver Club ?** ».
- L'adhésion peut être souscrite en cours d'année civile et renouvelée par tacite reconduction les années suivantes sauf décision contraire du comité de direction ou non-respect du présent règlement.

#### **ARTICLE 4 : ACCÈS A LA PISTE AUTOMOBILE DU CIRCUIT DU LAQUAIS DANS LE CADRE DES ACTIVITES DU LAQUAIS DRIVERS CLUB**

L'accès à la piste automobile du Circuit du Laquais, sur les journées du Laquais Drivers Club, est strictement réservé aux membres du Club.

Les réservations sont obligatoires et s'établissent en ligne sur notre site internet ou par téléphone au 04 74 54 46 98. L'accès à l'enceinte du Circuit du Laquais se fera à 8h30 le matin et 13h30 l'après-midi après votre enregistrement à l'accueil du circuit.



**HORAIRES DE ROULAGE DES JOURNEES CLUB :**

- 09h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00.
- 2 séries de 12 voitures au maximum en alternance (session de 20 à 30 min selon le timing).
- 1 accompagnant autorisé en passager du pilote « membre » à l'avant du véhicule et à partir de 14 ans.
- Le nombre d'accompagnants est limité à 3 personnes maximum par voiture.
- Les pilotes supplémentaires sont autorisés à condition qu'ils soient également membres du LDC. Ils doivent avoir réalisé un « coaching pilotage » et disposer d'une assurance couvrant les dommages occasionnés aux infrastructures.

½ journée pilote supplémentaire : 50€ TTC	Journée pilote supplémentaire : 70€ TTC
---	---

Les pique-niques sont strictement interdits dans l'enceinte du Circuit du Laquais. Les adhérents sont tenus de laisser les stands propres après leur passage : déchets, emballages, ...

Pour l'activité « Journée Club avec son véhicule personnel » et afin de respecter les règles préfectorales, la direction du Circuit du Laquais rappelle :

- Tout véhicule doit être en bon état (carrosserie, mécanique, freins, amortisseurs) et disposer d'un crochet de remorquage.
- Tout véhicule doit être équipé d'un pot d'échappement d'origine constructeur dit de série en parfait état. L'admission des moteurs doit également être d'origine. A défaut de répondre aux normes de bruit, les véhicules ne peuvent être autorisés à rouler.

**En s'inspirant de l'article 2-B11-1 des RTS CIRCUIT ASPHALTE :**

- La répartition des séries sera faite en fonction du poids des véhicules.
- Les véhicules de configuration 1 (moins de 800 kg) ne pourront pas rouler avec les véhicules de configuration 3 (entre 800 et 2000 kg).
- Les véhicules de configuration 2 (entre 700 et 1100 kg) pourront être répartis dans les séries des véhicules de configuration 1 ou 3 à l'appréciation du responsable du circuit en tenant compte des performances des véhicules et de l'expérience des pilotes.



- Tout véhicule doit avoir les roues couvertes (Berline, coupé sportif). Les véhicules ayant les roues non – couvertes (monoplace) sont autorisés à prendre la piste sur des dates dédiées, en semaine uniquement. C'est également le cas pour les sports prototypes.
- Toute glissade sur piste sèche est formellement interdite pour des raisons de nuisances sonores. Le DRIFT est INTERDIT !!!
- Tout comportement jugé dangereux par le directeur de piste, toutes sorties répétées entraînera immédiatement l'exclusion du circuit sans remboursement.
- Le port du casque et du harnais ou ceintures est obligatoire, pour le pilote et le passager.
- Aucun passager ne doit prendre place à l'arrière d'un véhicule. L'âge minimum pour être passager est fixé à 14 ans.
- Le nombre de véhicules admis en même temps sur la piste est limité à 12. Au-delà des séries de 20mn sont organisées par le chef de piste.
- En cas de sortie d'un véhicule nécessitant une intervention, nul n'est autorisé à pénétrer sur le circuit en dehors du personnel du Laquais, sauf accord préalable.
- **Les dommages occasionnés lors de la sortie de piste par un véhicule (dans un rail par exemple) seront facturés au pilote de ce même véhicule. Une déclaration auprès de l'assurance obligatoire sera effectuée par l'adhérent en personne pour obtenir une prise en charge. Le Circuit du Laquais n'est pas responsable des échanges et résultats des éventuelles demandes de prise en charge auprès de la compagnie d'assurance engagée.**
- Les séances réservées aux véhicules des particuliers sont interdites les après – midi de dimanches et jours fériés.

#### **ARTICLE 5 : NON-RESPECT ET EXCLUSION**

En cas de non-respect du présent règlement, le comité de direction du Circuit du Laquais pourra convoquer à un entretien le membre en infraction. Ce dernier sera invité à apporter tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension de son comportement.



Le comité de direction du Circuit du Laquais se réserve le droit d'exclure, sans préavis, un membre du Laquais Drivers Club qui ne respecterait pas les consignes de sécurité, le présent règlement intérieur ou adopterait un comportement dangereux ou/et irrespectueux à l'égard du personnel du Circuit du Laquais ou des autres membres pendant les journées Club.

L'adhérent en question perdra le bénéfice de son adhésion et ne pourra plus prétendre à une nouvelle postulation pour intégrer le Club.

#### **ARTICLE 6 : CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le présent règlement intérieur devra être accepté par l'adhérent au moment de son adhésion. Il est recommandé à chaque adhérent de prendre connaissance de ces documents avec attention. L'ignorance de leur contenu ne pourra en aucun cas être invoquée pour excuser les éventuelles infractions commises.

Le comité de Direction reste seul juge de l'interprétation et de l'application du présent règlement qu'il pourra modifier à tout moment. Le présent règlement intérieur, adopté par la réunion du Comité de Direction du 15/01/2025, est mis en œuvre à compter de cette date et annule par conséquent toute disposition antérieure.

#### **ARTICLE 7 : INFORMATIONS PERSONNELLES, RESPECT DES DONNÉES ET DROIT A L'IMAGE**

Toutes les données personnelles des adhérents sont stockées par le Circuit du Laquais pour la bonne gestion du Laquais Drivers Club. Le Circuit du Laquais s'interdit de communiquer toute information personnelle relative aux adhérents.

Les anciens adhérents peuvent à tout moment, par demande écrite, demander la suppression de leurs données personnelles en respect avec la RGPD.

Fait à Champier, le ..... / ..... / .....

L'adhérent	Circuit du Laquais
------------	--------------------

